

## LES ENFANTS ET LA JUSTICE : RETOUR À LA CASSE PRISON !



*Le 10 Mars s'est tenue au théâtre de la Cité une conférence débat sur le thème de l'enfant et la justice, organisée par notre association.*

L'idée de cette rencontre a germé à la suite des conclusions de la commission VARINARD, chargée de réfléchir sur la refondation de la justice des mineurs et plus particulièrement sur une de ses préconisations qui a fait débat : fixer à 12 ans l'âge de la responsabilisation pénale de l'enfant. Une fois de plus, l'ordonnance de 1945 sur la protection des mineurs censée privilégier l'éducation, sur la répression, est sur le point d'être remaniée (pour la 32<sup>e</sup> fois !).

### **Un intervenant et un public concernés.**

Initialement, cette conférence devait être animée par M. Jean-Claude CIOSI, psychiatre et pédopsychiatre et M. Eric de MONTGOLFIER, Procureur de la République ; toutefois, une obligation de dernière minute a empêché M. le Procureur de nous rejoindre, ce qui nous a privés de son point de vue de magistrat sur ce sujet. Quoiqu'il en soit, les échanges entre le Dr CIOSI, Véronique LEDERMAN (Aled) qui anima le débat, et les personnes présentes dans la salle furent de qualité : les horizons différents des participants ont permis d'enrichir le débat. En effet, le public était composé d'éducateurs, enseignants, responsables associatifs, travailleurs sociaux, et bien entendu de parents et grands parents, professionnellement concernés par le sujet ou plus simplement interpellés par les dérives répressives de nos législateurs.

### **L'enfant, un adulte en miniature ?**

Tout d'abord le Dr CIOSI nous a fait part de son inquiétude face au caractère de plus en plus répressif des mesures préconisées par nos gouvernants, dans le traitement de la délinquance juvénile, que ce soit les tests de détection précoce des troubles du comportement, ou l'abaissement à 12 ans de la responsabilisation pénale des enfants, pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement pour crime. Tout un arsenal qui privilégie le tout répressif, sans chercher à analyser les origines de la violence des jeunes, ni proposer une prévention, ou un accompagnement éducatif. Or, il est primordial de ne pas oublier que l'enfant n'est pas un adulte en miniature mais un être en construction, susceptible d'évoluer pour peu qu'on l'aide à se construire.



Son expérience de praticien lui a enseigné que l'enfant ne peut être dissocié de son environnement, qu'il soit familial, ou social.

### **Des parents responsables de leurs enfants... loin des prisons**

Or, notre société a tendance à déresponsabiliser voire dévaloriser les parents dans leur rôle d'éducateur, ce qui a conduit certaines familles à ne plus savoir faire, ni se positionner comme adultes responsables ou comme des modèles pour leurs enfants.

L'éducation reste un des rôles importants des parents, et ces derniers devraient pouvoir être aidés et accompagnés en cas de difficulté, sans jamais être dévalorisés et dans le cas de la délinquance juvénile, il est primordial de concilier le médical et l'éducatif.

En ce qui concerne le choix de l'âge de 12 ans par la commission VARINARD, le Dr CIOSI y voit une aberration totale, une absence de sens ; il peut y avoir nécessité dans certains cas de mettre le jeune à l'abri de lui-même, mais cela est rarissime. De plus, le passage en prison devrait comprendre un travail de socialisation, de réinsertion, d'éducation qui impliquerait de repenser le système carcéral.

### **Vers une nécessaire prise en compte du contexte extra-familial chez l'enfant délinquant et une meilleure coordination des acteurs et des moyens sociaux-éducatifs.**



Des échanges qui s'ensuivront, il ressortira qu'il est important de replacer également le jeune dans son environnement extra-familial, à savoir, l'école, les associations, les fréquentations, et bien entendu la télévision. D'où la difficulté de l'appréhender. Cette prise en compte est d'autant plus difficile qu'il y a des disparités suivant le quartier habité, la situation socio-économique de la famille, les infrastructures en place pour l'accueil des jeunes et le degré d'implication des municipalités dans les actions menées en direction de la jeunesse. Tous ces paramètres vont avoir une incidence sur l'évolution de l'enfant.

On dépasse là le simple cadre familial pour pointer du doigt la responsabilité de la société et donc du pouvoir politique.

D'autres intervenants impliqués professionnellement mettront l'accent sur la pénurie de moyens dans les services sociaux, l'absence de travail interdisciplinaire et de volontarisme politique pour un véritable projet de prévention et de coordination entre le médical et le social. Il est de même dans l'Éducation Nationale, où plus de coopération entre les enseignants et les familles serait un plus pour les jeunes.

Toutes ces pistes nécessiteraient d'autres discours que ceux que nous entendons actuellement et qui ne visent qu'à discréditer les professionnels de l'éducation et de la justice et in fine à justifier les lois de plus en plus répressives qui se préparent.

### **Délinquance des jeunes : info ou intox ?**

Cette dérive est entretenue et favorisée au quotidien par un autre facteur environnemental que de nombreux intervenants n'ont pas manqué de pointer du doigt : l'ultra médiatisation de tout acte de violence chez les jeunes. Tout est fait pour instaurer dans l'opinion un sentiment d'insécurité lié à la violence juvénile et la démission parentale et cautionner ainsi un arsenal répressif au détriment d'une véritable politique préventive. Cette dérive politique s'accompagne de lois en dehors du droit comme l'a si justement remarqué un intervenant : peines rétroactives ou préventives, mises en accusation de mineurs ou de malades mentaux, justice compassionnelle.

Notre société véhicule des valeurs qui ne sont pas structurantes pour les jeunes qui ont besoin d'un cadre pour se construire ; et ceci dépasse le simple cadre familial, il s'agit bien d'une responsabilité de la société et des pouvoirs publics.

Comme le dira le Dr CIOSI, tous les éléments évoqués ce soir sont concernés par le politique qui est en-dessous.

Avant de mettre nos enfants en prison, les législateurs pourraient revoir leur copie en matière de politique sociale, familiale et d'intégration pour une meilleure prévention de la primo délinquance.

Même si la société a évolué, le conseil de Victor Hugo reste toujours d'actualité : « Ouvrez des écoles, vous fermerez des prisons »...

Compte rendu Mireille Vautel.

Photo Jean Pellegrino.